

École municipale de natation

**Pour les 6/12 ans
et les adultes**

Enfants nés entre 2012 et 2018
et adultes de plus de 18 ans

**POUR APPRENDRE A NAGER
OU SE PERFECTIONNER...
REJOIGNEZ-NOUS !**



LES TESTS 2024-2025

**Du mercredi 19 juin
au samedi 29 juin 2024**

Mercredi ● De 09H00 à 11H15
● De 13H30 à 15H45

Vendredi ● De 17H15 à 18H45

Samedi ● De 09H00 à 12H00

- Se munir d'un maillot de bain, d'un bonnet de bain et d'une pièce de 1€ pour fermer le casier -

Piscine Municipale Charles Moreira - Cité des Sports du Parc de Bellevue
Avenue du Colonel Manhès - 02.48.75.64.17

**Les horaires de l'École municipale de natation
sont consultables sur le site internet de la ville www.ville-vierzon.fr**



L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée qui vous accompagnera toute l'année afin de vous familiariser avec le milieu aquatique et vous initier aux techniques de nage.

Enfants

Après les tests, des groupes seront constitués sur chaque créneau afin de proposer aux enfants des apprentissages adaptés à leur niveau :

Groupe 1 : DÉBUTANT, familiarisation et apprentissage de la natation.

Groupe 2 : INTERMÉDIAIRE, perfectionnement des techniques de nages

Groupe 3 : PERFECTIONNEMENT, préparation au "Savoir nager en sécurité".

Fin de cursus : 100 mètres quatre nages (papillon/dos/brasse/crawl).

Adultes (2 groupes de niveau)

Apprentissage : DÉBUTANT, familiarisation et apprentissage de la natation.

Perfectionnement : Niveau minimum, savoir nager 2 nages codifiées.

Les tests

LES TESTS, POUR ADULTES ET ENFANTS, AURONT LIEU DU 19 AU 29 JUIN 2024

Les inscriptions

À partir du lundi 1^{er} juillet au guichet unique.

(Attention places limitées)

du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 17H et le samedi de 9H à 12H

Place de l'Hôtel de Ville - 02.48.52.65.48

Pièces à fournir le jour de l'inscription

Pour les enfants non inscrits sur une activité pour l'année scolaire 2023/2024 ou un dossier famille non à jour, vous devrez prévoir : > le livret de famille > le carnet de santé > un justificatif de domicile de moins de trois mois > une attestation d'assurance responsabilité civile.

Pour les adultes : > le livret de famille ou carte d'identité > un justificatif de domicile de moins de trois mois > un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de trois mois conseillé.

Pour valider l'inscription, le dossier doit être complet

Le coût

Forfait annuel : Vierzon et intercommunalité : **84 €**, hors Vierzon et hors intercommunalité : **180 €** (ne payant aucun impôt local à Vierzon).

Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum).

L'abonnement à l'école municipale de natation est ferme et non remboursable.

Les familles qui souhaitent se désinscrire ne peuvent suspendre leur participation qu'au terme de la première échéance et ne pas payer les échéances suivantes. Au delà de la première échéance, le paiement sera dû même en cas de non fréquentation des séances.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la limite de la capacité d'accueil.